



**COMMUNE DE MIES**  
**RENOUVELLEMENT DES AUTORITES COMMUNALES ET MUNICIPALES**  
**Législature du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2016**

Les électrices et électeurs de la Commune de Mies auront à élire leur Conseil communal (45 membres + 7 suppléants \* ) ainsi que leur Municipalité (5 membres) pour une durée de cinq ans, selon le calendrier suivant :

- 13 mars 2011**           Élection du Conseil communal et de la Municipalité  
(1<sup>er</sup> tour - majorité absolue)  
*Délai de candidature : 24 janvier à 12 :00*
- 3 avril 2011**           Élection du Conseil communal et de la Municipalité  
(2<sup>e</sup> tour éventuel - majorité relative)  
*Délai de candidature : 15 mars à 12 :00*
- 15 mai 2011**           Élection du Syndic (1<sup>er</sup> tour - majorité absolue)  
  
Élection des suppléants au Conseil communal  
(un seul tour - majorité relative)  
*Délai de candidature : 5 avril à 12 :00*
- 5 juin 2011**           Élection du Syndic (2<sup>e</sup> tour éventuel – majorité relative)  
*Délai de candidature : 17 mai à 12 :00*

\* Le Conseil avait accepté le 15 décembre 2010 une augmentation du nombre de suppléants de 7 à 10. Comme la loi cantonale fixe à fin juin au plus tard les éventuelles modifications du nombre de suppléants aux conseils communaux, nous sommes obligés de nous limiter à 7 suppléants!

Ont le droit de participer aux scrutins (droit de vote et d'éligibilité)

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de 18 révolus, qui ont leur domicile politique dans la commune,
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins (art. 5 LEDP).

Le Bureau du Conseil communal a été mandaté pour informer la population de Mies.  
Une assemblée publique est organisée à cet effet

**mercredi 12 janvier 2011 à 20h00 à la salle du Conseil communal**  
(Maison de Commune)

Les listes de candidats pour les scrutins du 13 mars 2011 (*Élection du Conseil communal et de la Municipalité - 1<sup>er</sup> tour*) doivent être déposées au greffe municipal, pendant les heures d'ouverture (<http://www.mies.ch/popup/greffes.htm>),

du lundi 17 janvier au lundi 24 janvier 2011 à 12 heures au plus tard,

Des formulaires d'inscription sont disponibles dès maintenant à l'Administration communale ainsi que téléchargeables sur le site Internet de Mies à partir de la page [www.mies.ch/conseil/elections2011.htm](http://www.mies.ch/conseil/elections2011.htm)

Le matériel de vote parviendra aux électeurs entre le 16 février et le 1<sup>er</sup> mars 2011.